

Délibération DEL-B-2025-030

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 AVRIL 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC

Date de convocation : 09-04-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Associations - Subventions pour manifestations d'intérêt communautaire : attribution 2025

Vu l'article L5211-10 du code général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président par laquelle le conseil à délégué au Bureau toutes décisions en matière de Partenariats et attribution de subventions : « Attribution de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) » ;

Considérant les demandes de subventions reçues des associations ;

Considérant l'inscription des crédits au Budget Primitif 2025 il y a lieu d'attribuer les aides 2025 aux manifestations portées par des associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux manifestations suivantes pour l'année 2025.

BÉNÉFICIAIRE	MANIFESTATIONS	DATES DES MANIFESTATIONS	VERSÉ EN 2024	BP 2025
Tennis Club de Bressuire	Tournoi International Masculin	13 au 19 janvier 2025	3 500,00 €	3 500,00 €
	Tournoi Top 10/12	7 au 9 février 2025 1er au 7 mars 2025	3 500,00 €	3 500,00 €
Football Club Bressuirais	Soirée Prestige Jaune et Noir	3 avril 2025	1 000,00 €	1 000,00 €
Tour Cycliste 79	Tour Cycliste 79 (Étape Argentonnay > Chiché)	11 juillet 2025	9 000,00 €	7 250,00 €
Sèvre Bocage Athlétique Club	Meeting Robert BOBIN	12 juillet 2025	3 000,00 €	3 000,00 €
Les Vendredis de l'Été	Remp'arts Festival	7 et 8 juin 2025	0 €	2 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL			20 000,00 €	20 250,00 €

Le bureau communautaire est invité à :

- approuver l'attribution des subventions 2025 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- imputer la dépense au budget principal 2025, chapitre 65 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **16 AVR. 2025**

Notifié ou publié le **16 AVR. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

